

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 27 juin 2011  
Séance du 13 mai 2011

## 16 Musée Gallé-Juillet – Acquisition de faïences fines de Creil

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT  
Mme PORAS  
Mme M'BAYE-DIAO  
Mme BARBETTE  
M. MACHU  
Mme SOKOLONSKI  
M. TAHI  
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU  
Pouvoir à : Mme CAPON  
Pouvoir à : M BOULHAMANE  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : Mme FEVRIER  
Pouvoir à : M. SEGUIN  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO  
Mme DINGIVAL  
Mme PAMART  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Il vous est proposé de faire l'acquisition d'un rare plat en terre de pipe de Creil, au décor imprimé par Legros d'Anizy à Paris vers 1820. La forme du plat copie celle d'une corbeille ajourée. Le décor imprimé en bleu sur fond blanc reprend le fameux « Willow pattern », ou décor au saule pleureur, inspiré de motifs chinois.

Ce plat en terre de pipe de Creil est vendu par madame Hildegard Cram pour un montant de 125 euros toutes taxes comprises.





**C'est maintenant !**  
www.maire-creil.fr



LA VILLE  
**CREIL**  
OISE PICARDIE

# maintenant !

Il vous est également proposé de faire l'acquisition d'un ensemble de cinq faïences fines de Creil et Montereau, comprenant :

- Un vase tronconique aux décors variés Barluet et cie,
- Un vase polychrome au décor peint de guerrier Lebeuf, Milliet et cie,
- Une assiette au décor de roses imprimé et rehaussé de couleurs C & M,
- Un petit pot et un couvercle appartenant à un service de toilette au décor de putti imprimé en rose Barluet et cie.

Cet ensemble est vendu par l'association des Amis de la Faïence Fine, représentée par son Président, Monsieur Jacques Bontillot, pour un montant de 1 000 euros toutes taxes comprises.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu la proposition de Madame Hildegard Cram formulée par courriel le 13 mars 2011,  
Vu les contrats de vente ci-annexés,  
Vu l'avis de la commission Epanouissement en date du 13 mai 2011,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter l'acquisition du plat en terre de pipe de Creil proposé par Hildegard Cram pour un montant de 125 euros toutes taxes comprises, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente.

**Article 2** : d'accepter l'acquisition de l'ensemble de cinq faïences fines de Creil et Montereau proposé par l'association des Amis de la Faïence Fine, représentée par son président, Jacques Bontillot, pour un montant de 1 000 euros toutes taxes comprises, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente.

# maintenant !

**Article 3** : d'imputer les dépenses relatives aux acquisitions sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (article 2161 programme 1001 fonction 322 gestionnaire CC).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

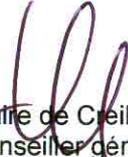
Date d'affichage : **04 JUIL. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

**05 JUIL. 2011**

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.07.11. Signature Le Maire.

  
Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Batauy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE PICARDIE

